

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS S<sup>2</sup>LOW  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

ID : 074-247400682-20231114-2023\_190-DE

N° 2023-190

**OBJET :**

*Extension de la MSP du Brevon  
Acquisition à l'euro symbolique de 2  
appartements communaux*

L'an deux mil vingt-trois, le 14 novembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Seytroux, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 8 novembre 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....**20**  
pour :.....**20**  
contre :.....**00**  
abstention :.....**00**

Procuration a été donnée par BUET Manuelle à DUPIEUX Gilbert.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que la commune de Lullin, par délibération de son conseil municipal prise le 21 septembre 2023 et suite à la demande qui lui avait été faite, a décidé de céder à la CCHC, à l'euro symbolique, les 2 appartements situés 1<sup>er</sup> étage du bâtiment où se trouve les locaux de la MSP du Brevon, et ce afin de permettre à la CCHC de réaliser l'extension de la MSP. Il précise que le pôle d'évaluation domaniale a été saisi par la CCHC le 5 octobre 2023 et que la valeur vénale de ces appartements a été estimé à 380 000 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **à l'unanimité,**
- **décide** d'acquérir, à l'euro symbolique, les 2 appartements du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment situé 355, route du Brevon à Lullin (parcelle cadastré A3135) pour une surface totale de 190m<sup>2</sup>, et ce en vue de l'extension des locaux de la MSP du Brevon,
- **autorise** Monsieur le Président à signer l'acte notarié nécessaire à cette acquisition,
- **autorise** Monsieur le Président à constituer toutes servitudes nécessaires, tant au profit des biens acquis que des biens conservés par la commune de Lullin.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Reçu en Préfecture  
Le : .....  
Publié ou notifié  
Le : .....

Le Président  
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD

